



Patrimoine canadien

Budget des dépenses 2003-2004

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Message de la Ministre

Les Canadiens et les Canadiennes prennent de plus en plus conscience de l'importance de leur culture et de leur diversité et cherchent à donner un sens concret à leur citoyenneté partagée. Être Canadien ou être Canadienne signifie pour nous tous faire preuve d'ouverture face aux différences et apprécier la richesse culturelle qui accompagne notre diversité.



Le ministère du Patrimoine canadien oeuvre à renforcer ce sentiment d'appartenance et à faire de notre diversité notre force sur les plans culturel, social, politique et économique. À l'ère de la mondialisation, les Canadiens et les Canadiennes ne peuvent tenir leurs valeurs et leur culture pour acquises. Il est donc important de prendre des mesures visant à encourager l'expression de ces valeurs qui nous tiennent à cœur et qui incarnent notre citoyenneté. Il est important également de faire connaître au reste du monde notre engagement à promouvoir notre richesse et notre diversité culturelles.

Le ministère du Patrimoine canadien est fier, en collaboration avec ses nombreux partenaires, d'appuyer le travail et le succès de nos artistes, de nos créateurs, de nos athlètes et de tous ceux et celles qui, par leur travail bénévole, incarnent nos valeurs et apportent leur contribution à la vitalité culturelle du pays. L'expression de nos valeurs et de notre créativité revient à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Ce Rapport sur les plans et priorités 2003-2004 présente les objectifs que s'est fixé le ministère du Patrimoine canadien pour inciter les Canadiens et les Canadiennes à mieux connaître leur histoire, leur culture et leurs valeurs, à mieux se connaître et à développer des liens entre eux. Il met en relief les programmes et les activités que le Ministère entreprendra pour atteindre ses objectifs, que ce soit en matière de promotion des langues officielles et de notre diversité culturelle, ou d'appui aux Autochtones, aux athlètes et aux artistes.

Puissent ces plans et priorités trouver écho auprès de ceux et celles qu'ils visent à mieux servir. Le Canada sortira plus fort et plus riche du dynamisme et de la créativité de ses citoyens et de ses citoyennes et du modèle de société que nous aurons réussi à bâtir pour les générations futures.

Sheila Copps

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et priorités de 2003-2004 du **ministère du Patrimoine canadien**.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielles.
- La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Judith A. LaRocque
Sous-ministre

Date

Table des matières

1. Vue d'ensemble du Ministère	1
Mandat, rôles et responsabilités	1
Structure organisationnelle	3
Dépenses ministérielles prévues	4
Raison d'être	5
Vue d'ensemble de la planification	5
Les partenaires du Ministère	7
Cadre stratégique	8
2. Plans et priorités par objectif stratégique	9
Contenu canadien	9
Participation et engagement dans le domaine culturel	13
En relation les uns avec les autres	17
Citoyenneté active et participation communautaire	19
Gestion	21
3. Renseignements financiers	25
Structure de planification, de rapport et de responsabilisation	25
Tableau 3.1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) par secteur d'activité	27
Tableau 3.2 : Sommaire des paiements de transfert	28
Tableau 3.3 : Renseignements sur les programmes de paiement de transfert	29
Tableau 3.4 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles	38
Tableau 3.5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire	39
Tableau 3.6 : Prêts, placements et avances (non-budgétaires)	39
Tableau 3.7 : Ressources du portefeuille	40
4. Autres renseignements	41
Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien	41
Adresses sur Internet	43
Points de service du ministère du Patrimoine canadien	49
Contacts pour renseignements supplémentaires	50



1. Vue d'ensemble du Ministère

Mandat, rôles et responsabilités

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* établit le mandat que le Ministère remplit dans la vie culturelle et communautaire de la société canadienne. Plus précisément, la ministre du Patrimoine canadien, secondée par la secrétaire d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme) et le secrétaire d'État (Sport amateur) et appuyée par le Ministère, est responsable des politiques et des programmes liés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, à la jeunesse, au multiculturalisme et au sport.

Le Ministère offre ses services à partir de 26 points de service situés à son administration centrale et dans cinq régions. De plus, cinq agents du développement du commerce culturel sont en poste à l'extérieur du Canada pour stimuler les échanges commerciaux dans le domaine de la culture. Le Ministère gère aussi cinq Place du Canada et un site Web élaboré (<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca>).

Le portefeuille du Patrimoine canadien

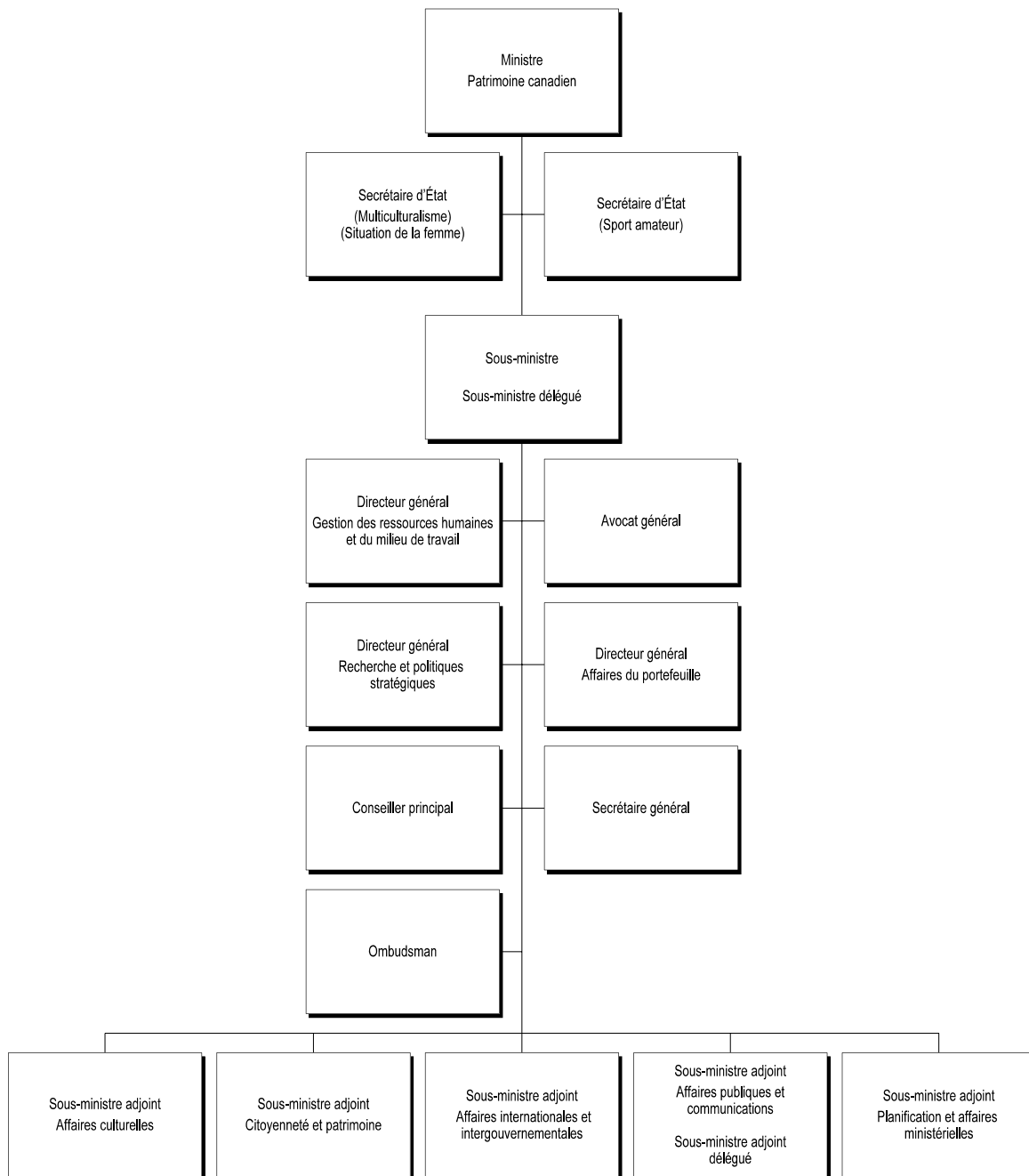
Le portefeuille du Patrimoine canadien, composé du Ministère et de 17 organismes et sociétés d'État, joue un rôle central dans le soutien des activités culturelles et communautaires au Canada. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille font partie des principales institutions canadiennes qui appuient l'expression artistique et culturelle : création, promotion, réglementation et diffusion des choix canadiens qui sont offerts aux Canadiens et aux Canadiennes, et présentation et protection du patrimoine culturel et naturel canadien et de notre histoire collective.

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend :

- le **ministère du Patrimoine canadien**, y compris la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine;
- **sept organismes ministériels** : l'Agence Parcs Canada, les Archives nationales du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, Condition féminine Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (une autorité publique indépendante) et l'Office national du film du Canada;
- **dix sociétés d'État** : le Centre national des Arts, la Commission de la capitale nationale, le Conseil des Arts du Canada, la Fondation canadienne des relations raciales, le Musée canadien de la nature, le Musée canadien des civilisations, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada et Téléfilm Canada;
- en plus des organismes et des sociétés d'État relevant du mandat ayant trait à la culture et à la citoyenneté, le portefeuille comprend la Commission de la fonction publique qui rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Le Ministère et chaque organisme ministériel produisent leur propre *Rapport sur les plans et les priorités*. Les sociétés d'État et l'Agence Parcs Canada préparent des plans d'entreprise, dont les résumés sont déposés au Parlement, ou sont assujetties aux dispositions de leur loi habilitante relatives à leurs responsabilités. Il incombe à la ministre du Patrimoine canadien de faire en sorte que les principales orientations des organismes et sociétés d'État du portefeuille appuient les objectifs et les priorités du gouvernement. La ministre est également responsable envers le Parlement des ressources affectées à toutes les organisations du portefeuille.

Structure organisationnelle



Dépenses ministérielles prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 041,8	968,7	793,4	777,7
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,01	0,01	0,01	0,01
Moins : Recettes disponibles	4,5	4,7	4,7	4,7
Total du Budget principal des dépenses	1 037,3	964,0	788,7	773,0
Rajustements**	89,6	232,4	412,2	251,0
Dépenses prévues nettes	1 126,9	1 196,4	1 200,9	1 024,0
Moins : Recettes non disponibles	56,9	57,0	57,0	57,0
Plus : Coût des services reçus sans frais	21,3	22,4	22,4	22,4
Coût net du programme	1 091,3	1 161,8	1 166,3	989,4
Équivalents temps plein	2 069	1 770	1 665	1 650

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Ces montants sont liés à une série d'initiatives prévues qui feront l'objet de consultation avec différents intervenants.

Raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien contribue à l'édification d'un Canada plus cohésif et créatif. Les quatre piliers qui soutiennent notre mission – contenu canadien, participation et engagement dans le domaine culturel, en relation les uns avec les autres, et citoyenneté active et participation communautaire – aident à guider l'élaboration des politiques, programmes et services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes.

Vue d'ensemble de la planification

Le Canada, pays diversifié et immense, a toujours dû délibérément tisser les liens qui unissent les Canadiens et les Canadiennes. Avec une population relativement réduite, très clairsemée et établie le long de la frontière qu'il partage au Sud avec un géant culturel, le Canada n'a jamais tenu pour acquis son sentiment d'identité.

Les efforts que nous déployons pour consolider un sentiment d'appartenance parmi les Canadiens et les Canadiennes prennent une importance nouvelle dans un monde qui fait face à des changements sociétaux marqués tels que la mondialisation, le pluralisme grandissant et les technologies de pointe.

À l'heure actuelle, les contacts que nous avons établis par le biais d'instruments délibérés comme les chemins de fer nationaux, l'autoroute transcanadienne et les échanges entre Canadiens et Canadiennes, sont mis à l'épreuve, compte tenu du fait que le commerce se déplace de plus en plus du Nord au Sud plutôt que d'Est en Ouest.

Le partage de nos expériences comme Canadiens et Canadiennes, par le biais de la Société Radio-Canada et d'autres institutions culturelles nationales, prend un nouveau sens dans un monde à multi-canaux et un marché culturel mondial.

La manière d'exprimer les valeurs qui sont reflétées dans nos plus importantes institutions sociales, soit des valeurs de responsabilité mutuelle et de compromis, a pris encore plus d'importance dans un monde où la concurrence et le multiculturalisme vont croissant.

En tenant compte entre autres de ces pressions, le ministère du Patrimoine canadien poursuit sa mission visant à édifier un Canada plus cohésif et créatif. Les objectifs du Ministère sont de renforcer ce qui nous lie en favorisant les relations entre nos diverses communautés, en encourageant un contenu canadien

diversifié et la participation culturelle, en incitant à une meilleure compréhension de notre histoire et de notre patrimoine, et en faisant la promotion de la citoyenneté active et de la participation communautaire.

En renforçant et en affirmant le « modèle canadien » – un modèle de citoyenneté partagée fondé de façon unique sur la diversité et des valeurs – le Canada se compare favorablement aux autres pays dans le contexte d'une économie mondiale. Grâce à sa diversité, le monde entier étant représenté à l'intérieur de ses frontières, le Canada dispose d'une ressource riche en créativité. En favorisant cette diversité et cette créativité, nous contribuons au capital créatif essentiel à l'établissement de la société innovatrice et prospère de l'avenir.

Le Ministère a apporté un certain nombre de changements dans la manière dont il réalise son mandat. Il est de plus en plus important de renforcer la capacité des secteurs culturel et patrimonial pour permettre aux Canadiens et Canadiennes de participer à la vie de leur pays et de créer un milieu favorable par le biais de modifications législatives et stratégiques. En 2002, le ministère du Patrimoine canadien a établi une nouvelle structure conçue pour l'aider à intégrer son travail dans l'ensemble du Ministère, y compris les régions et le portefeuille, et à renforcer les partenariats nationaux et internationaux.

Au cours des prochaines années, le ministère du Patrimoine canadien élaborera des initiatives qui feront la promotion du modèle canadien de citoyenneté, modèle unique en son genre, tout en tenant compte du changement rapide des tendances sociétales, au pays et ailleurs. Le Ministère préparera et gèrera des programmes permettant aux Canadiens et aux Canadiennes d'accéder à la vie culturelle du Canada, à leur histoire et à leur patrimoine. Les initiatives et les programmes ainsi conçus viseront à tirer profit des occasions offertes par la mondialisation et à trouver des moyens plus efficaces pour le Canada de contribuer au marché culturel international.

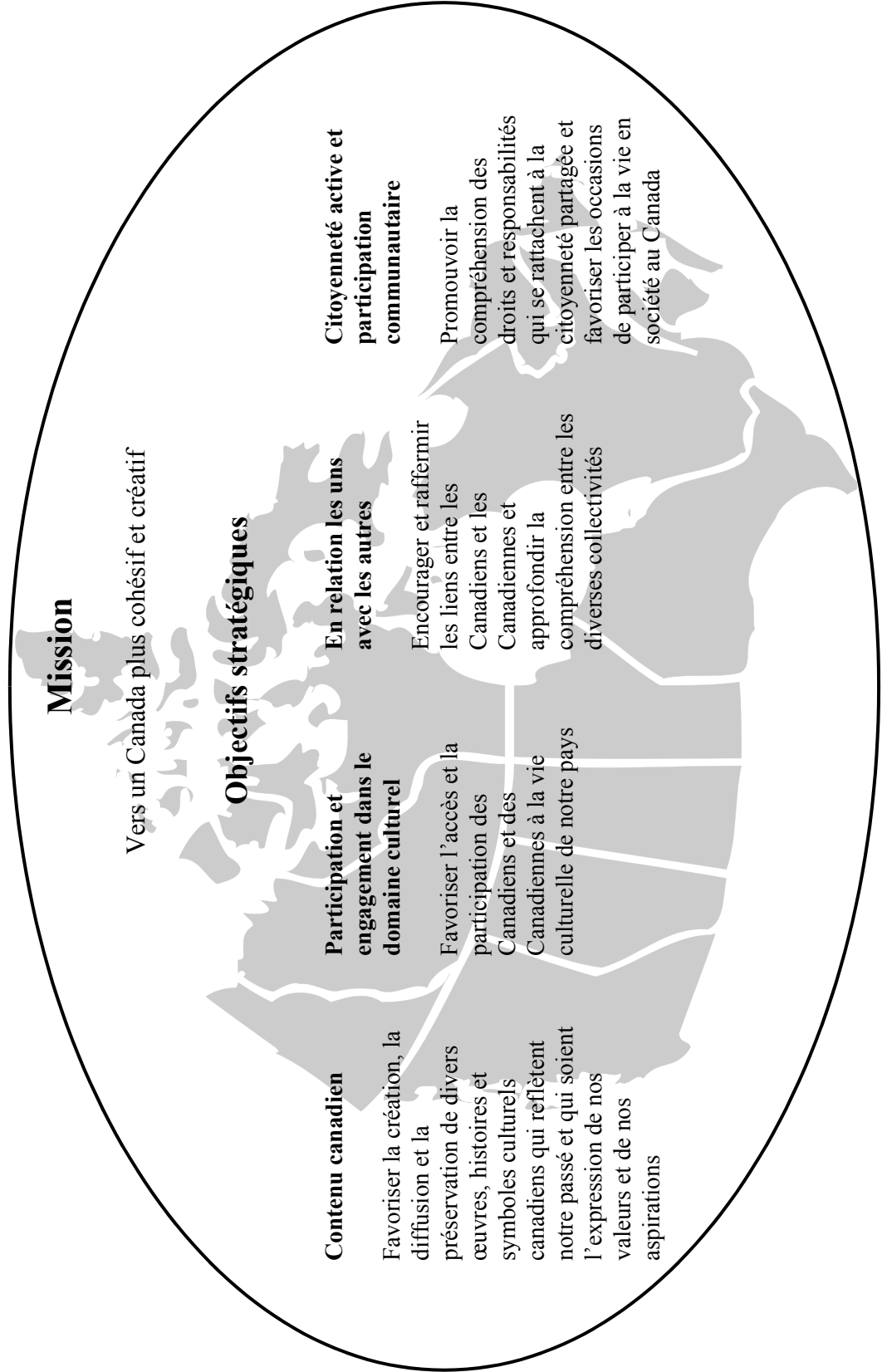
Les partenaires du Ministère

Les organismes et sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien sont d'importants partenaires du Ministère. Le ministère du Patrimoine canadien et les organisations du portefeuille unissent leurs efforts pour mettre en œuvre une perspective cohérente et intégrée de plusieurs priorités gouvernementales et objectifs stratégiques. Les secteurs clés faisant l'objet d'une collaboration avec le portefeuille comprennent la numérisation des fonds culturels, la promotion de la culture à l'échelle nationale et internationale, la participation conjointe à des événements d'importance, la participation à l'initiative Gouvernement en direct et l'inclusion des jeunes Canadiens et Canadiennes dans leurs communautés et dans les activités athlétiques, artistiques et liées au patrimoine.

Afin de garantir une utilisation efficace des ressources ministérielles, le ministère du Patrimoine canadien continuera de privilégier une approche collaborative dans ses relations fédérales-provinciales-territoriales. Il continuera de travailler avec les autres paliers de gouvernement, des partenaires communautaires et le secteur privé pour atteindre ses objectifs. Il maintiendra aussi des liens solides avec les ministères fédéraux qui s'occupent des autres facettes de ses objectifs et priorités.

Cadre stratégique

Ministère du Patrimoine canadien





2. Plans et priorités par objectif stratégique

Objectif stratégique 1 :

Contenu canadien

Favoriser la création, la diffusion et la préservation de divers œuvres, histoires et symboles culturels canadiens qui reflètent notre passé et qui soient l'expression de nos valeurs et de nos aspirations

Sommaire : Les activités du ministère du Patrimoine canadien visent entre autres à renforcer les moyens et les mécanismes de soutien qui servent tant à l'élaboration de projets de création qu'à la préservation et à la diffusion de notre passé distinctif. Nos priorités comprennent notamment l'élaboration de cadres stratégiques en matière de culture, de patrimoine et de diversité culturelle internationale, la réforme de la loi canadienne sur le droit d'auteur et la sensibilisation du public.

Le Canada, dont la trame sociale est tissée de fils très divers, apporte au monde une « voix », un langage unique, qui exprime notre réalité en littérature, au cinéma, sur la scène et dans les arts visuels. Le contenu canadien de nos produits culturels traduit la richesse de nos perspectives et nos artistes, des plus créatifs, exercent une influence profonde et durable tant au Canada qu'à l'étranger. Pour bien mettre en valeur notre potentiel, il importe au plus haut point de favoriser la croissance de milieux créateurs – qu'il s'agisse des milieux des nouveaux médias et des écrivains, de centres de production cinématographique ou des musiciens qui se produisent sur les scènes locales – qui stimulent les idées créatives, attirent les personnes de talent d'un peu partout dans le monde et consolident notre apport au marché international de la culture. En plus d'assurer l'accès des produits des artistes canadiens aux marchés extérieurs, les programmes et les politiques du ministère du Patrimoine canadien aident à faire de la « voix » du Canada un élément vital du mélange mondial des cultures.

Le patrimoine du Canada est indispensable à notre compréhension de notre identité comme Canadiens et Canadiennes et de ce qui nous rassemble. Notre patrimoine englobe les endroits, les objets, les récits, et les symboles qui reflètent la diversité et les expériences des Canadiens et des Canadiennes. Il tisse des liens essentiels avec notre passé, entre nous et avec notre pays. En 2003-2004, le Ministère poursuivra son travail d'élaboration d'un cadre stratégique sur le patrimoine qui favorisera davantage l'innovation, augmentera la cohérence et la capacité des programmes et des services existants, et suscitera de nouveaux partenariats.

Le Ministère, pendant cette période de planification, mettra l'accent entre autres sur la consolidation de l'infrastructure pour les industries culturelles dans des domaines comme la musique, le cinéma, la télévision, le livre et les périodiques. Une telle infrastructure renforcera la préservation, l'appréciation et l'accessibilité du patrimoine canadien.

Dans une perspective internationale, le Ministère agira comme chef de file des travaux multilatéraux du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC). Depuis 1999, le gouvernement du Canada travaille avec détermination à l'établissement d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle qui reconnaîtra l'importance de la diversité culturelle pour le développement social et économique et qui permettra au Canada et à d'autres pays de continuer de mettre en oeuvre des politiques aptes à promouvoir leur culture, tout en respectant les règles qui régissent le commerce international et en ayant accès à des marchés pour les exportations culturelles. Le Canada travaille activement à l'atteinte de consensus sur l'importance de la diversité culturelle au sein d'organismes majeurs tels que le RIPC, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des États américains (OEA), la Francophonie, le Conseil de l'Europe, et dans nos relations bilatérales avec des partenaires clés.

Au cours de l'année qui vient, le Ministère – en collaboration avec d'autres ministères tels que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et des partenaires de la société civile tels que la Coalition pour la diversité culturelle et le Réseau international sur la politique culturelle – continuera à assumer un rôle de leadership pour intensifier les pourparlers avec l'UNESCO et susciter des appuis envers l'instrument, tant au pays qu'à l'étranger.

Le Ministère élabore aussi un cadre stratégique en matière de culture pour le gouvernement du Canada afin de s'attaquer aux questions relatives au commerce, à la réglementation et à l'accessibilité des produits culturels dans l'économie mondiale du savoir.

En plus de ces cadres et instruments stratégiques dans le domaine culturel, certaines questions nationales requièrent une attention particulière. Mentionnons le droit d'auteur, la protection du savoir traditionnel, l'accès en ligne, le financement et le soutien des secteurs du magazine, du livre et du commerce international.

Il est essentiel que des modifications soient apportées à la *Loi canadienne sur le droit d'auteur* afin de garantir la reconnaissance et la protection des droits financiers et moraux des créateurs et autres détenteurs de droits, dans un contexte qui réponde aussi aux besoins des usagers. Le Comité permanent du Patrimoine canadien tiendra des audiences publiques sur le *Rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur*, qui a été déposé en octobre 2002. Le ministère du Patrimoine canadien travaillera avec ses partenaires d'Industrie Canada pour appuyer le travail du Comité et répondre aux observations de son rapport.

Un avenir en art

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Canada de viser l'excellence dans tous les aspects du processus créatif, d'encourager la diversité du contenu canadien et de favoriser l'accès aux arts et au patrimoine pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le ministère du Patrimoine canadien travaillera également avec Industrie Canada à l'élaboration d'un ensemble de mesures législatives portant sur divers problèmes liés à la numérisation et aux droits d'auteur connexes afin que le gouvernement puisse ratifier les traités de 1996 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle relatifs à Internet.

En plus du droit d'auteur, le ministère du Patrimoine canadien examinera les questions de protection du folklore et d'autres véhicules du savoir traditionnel. À cet égard, des recommandations sur le sujet du savoir traditionnel et du folklore seront préparées lors du Rassemblement national des Autochtones qui se tiendra en 2004-2005.

La mise en oeuvre de l'Initiative des endroits historiques fournit au Ministère une occasion importante d'établir des partenariats avec des collectivités et des Autochtones de partout au Canada. Cette initiative constitue une vaste stratégie de protection des endroits et des propriétés historiques qui forment des éléments essentiels des villes et des régions rurales du Canada. On établira un répertoire des endroits historiques ainsi que des normes et des lignes directrices pour la conservation de ces endroits.

En réponse au rapport de la Commissaire aux langues officielles, *Le français sur Internet : au coeur de l'identité canadienne et de l'économie du savoir*, le Ministère collaborera avec d'autres ministères pour assurer le suivi concernant les recommandations de la Commissaire et travaillera avec le secteur privé pour améliorer la disponibilité des outils linguistiques facilitant l'utilisation du français sur Internet. Il travaillera avec des partenaires à fournir de nouvelles occasions d'apprentissage électronique aux niveaux élémentaire, intermédiaire et secondaire, et à mettre au point des mesures pour accroître l'utilisation du

contenu canadien sur Internet chez les jeunes et les éducateurs.

Au cours de la prochaine année financière, le Fonds du Canada pour les magazines mettra l'accent sur l'aide accordée aux petits périodiques culturels. Travaillant en collaboration avec le Conseil des Arts du Canada, le Ministère concevra un volet de financement qui assurera la viabilité des petites publications culturelles dont l'excellence est reconnue, encouragera les bonnes pratiques commerciales et accroîtra la visibilité de ces magazines auprès des lecteurs et lectrices canadiens.

BookNet Canada, une société qui représente des éditeurs, des distributeurs, des grossistes, des détaillants indépendants ou en réseau, a été créé pour améliorer le réseau de distribution du livre canadien. Les priorités de BookNet Canada, au cours de l'année qui vient, sont de fournir à l'industrie un accès à des données bibliographiques exhaustives, de faciliter l'adoption d'une plateforme standard accessible pour les communications électroniques et d'examiner les possibilités de constitution de recueils de données aux points de vente pour l'industrie canadienne du livre.

Les Routes commerciales, la première stratégie canadienne axée sur l'accès aux marchés, visent à aider le secteur des arts et de la culture à tirer pleinement parti des occasions d'affaires à l'échelle internationale. Cette stratégie aide les entrepreneurs des secteurs privé et à but non lucratif à accroître leur capacité d'exportation et à vendre leurs produits sur les marchés internationaux. Les objectifs des Routes commerciales, au cours de l'année qui vient, visent entre autres l'augmentation du nombre d'exportateurs canadiens de produits culturels, la consolidation de la position internationale du Canada pour la vente de produits et de services en français et en anglais, ainsi qu'un accroissement des exportations canadiennes.

Objectif stratégique 2 :

Participation et engagement dans le domaine culturel

Favoriser l'accès et la participation des Canadiens et des Canadiennes à la vie culturelle de notre pays

Sommaire : Les initiatives du Ministère favorisent la participation à la vie culturelle dans des sphères aussi diverses que le sport, les expositions internationales, la langue, le patrimoine, l'accès à de l'information en ligne et sur papier, et le tourisme. La priorité que le ministère du Patrimoine canadien accorde à la réforme de la politique du sport fait partie de l'initiative du gouvernement visant à élaborer une stratégie nationale complète sur les modes de vie sains, l'activité physique et le sport.

Capitales culturelles du Canada

Le programme invite les municipalités à mettre en valeur le potentiel de la vie artistique et culturelle au plan local et à l'inscrire dans les mouvances de la société du savoir et de l'innovation.

La participation à la vie culturelle d'un pays crée un sentiment de citoyenneté partagée, contribue au façonnement de l'image que nous avons de nous-mêmes – en tant que pays et en tant que membre de la collectivité mondiale – et améliore notre qualité de vie. L'engagement au sein de la communauté touche à l'essentiel de ce qui fait de nous des Canadiens et des Canadiennes. L'existence de collectivités vivantes et diverses est un élément capital de notre bien-être individuel et national.

Le sport est l'un des domaines les plus courants qui suscite la participation des citoyens et des citoyennes – soit en pratiquant une activité physique, soit en assistant à un événement sportif – à la vie de leur pays. De concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, le ministère du Patrimoine canadien cherche à mettre en oeuvre la Politique canadienne du sport. La mise en place d'un plan d'action fédéral joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés par le Ministère pour atteindre les objectifs de la politique, c'est-à-dire accroître la participation, accroître l'excellence, accroître la capacité et accroître l'interaction.

Le Canada, où l'Agence mondiale antidopage (AMA) a établi son administration centrale, continuera d'exercer un leadership fort afin que la lutte contre le dopage fasse l'objet d'un soutien et d'une collaboration à l'échelle internationale. Il participera à l'élaboration d'un accord international/intergouvernemental exécutoire contre le dopage dans le sport. Cet accord renforcera le Code mondial antidopage élaboré par l'AMA aux fins d'harmoniser les politiques et les pratiques antidopage partout dans le monde.

Le projet de loi C-12, une loi favorisant l'activité physique et le sport, prévoit la création d'une société indépendante, à but non lucratif, dont le mandat sera de

fournir à la collectivité sportive un service national de règlement extrajudiciaire des différends.

Notre pays a été l'hôte des Jeux olympiques de 1976 et de 1988. Cet accueil a soulevé chez les Canadiens et les Canadiennes un sentiment inégalé de fierté et d'appartenance à leur pays. Le Secrétariat de la candidature de Vancouver/Whistler 2010, mis sur pied pour appuyer la candidature de Vancouver en tant que l'hôte des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, est le centre de coordination principal du gouvernement canadien pour cette candidature. La Commission d'évaluation du Comité international olympique se rendra, au début de mars 2003, à Vancouver et à Whistler avant de prendre, en juillet 2003, à Prague, en République tchèque, la décision définitive sur le choix de la ville qui accueillera les Jeux. Le Ministère continuera de représenter le gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration et des comités de travail de la Société de la candidature de Vancouver/Whistler 2010.

Les langues, les récits et le patrimoine autochtones sont le fondement de la diversité du Canada et sont au coeur même de notre identité en tant que Canadiens et Canadiennes, que nous soyons Autochtones ou non.

De même que les Jeux olympiques offrent une occasion de mettre le Canada en évidence, les expositions universelles fournissent une chance unique de promotion des intérêts canadiens – et notamment de notre culture à multiples volets – à l'étranger. Le Ministère planifie la participation du Canada à Expo 2005, à Aichi, au Japon, et élabore une approche associée au thème de la Sagesse de la nature – une symphonie interculturelle. Grâce au pavillon qu'il concevra et aux programmes complémentaires qu'il mettra sur pied, le Ministère fournira à plus de 15 millions de visiteurs l'occasion de voir ce que le pays a de mieux à offrir. Dans le cadre de la planification de la participation du Canada, le Ministère examine aussi des moyens novateurs de faire participer les Canadiens et les Canadiennes à cet événement grâce à des activités qui favoriseront le développement des relations entre des gens de toutes les régions du pays.

La langue revêt une importance vitale dans le soutien que le gouvernement accorde à la participation culturelle à la société canadienne. La préservation et la revitalisation des langues autochtones, qui sont parmi les plus menacées au monde, sont essentielles à la préservation et à la valorisation de l'identité autochtone. En permettant aux Autochtones de transmettre leurs cultures et leur patrimoine à des générations successives dans leurs propres langues, ces efforts préserveront cet aspect unique du patrimoine canadien pour l'ensemble de la société canadienne. Ceci favorisera une meilleure compréhension mutuelle, tout en assurant la poursuite du programme global du gouvernement concernant les Autochtones.

En 2003-2004, le Ministère créera un groupe de travail qui étudiera la structure opérationnelle, les services et les activités d'un centre des langues et des cultures autochtones, tiendra des consultations sur le sujet et fera rapport à la Ministre. Le centre devrait entrer en fonction en 2004-2005 pour répondre aux besoins collectifs déterminés et accroître la capacité des communautés dans les centres urbains et ruraux au Canada. Le centre partagera également des ressources et des compétences et entreprendra des projets de recherche et de développement sur la transmission des langues et les outils linguistiques. De plus, le centre établira une banque canadienne de données sur les langues et les cultures autochtones pour que cet élément vital de notre patrimoine soit préservé, tant pour les Autochtones que pour les non-autochtones.

En 2003, l'engagement du Ministère à promouvoir la diversité se traduira aussi par des efforts accrus pour refléter le caractère unique de la société canadienne au sein de ses politiques et programmes culturels. À cet égard, le Ministère tiendra, en avril 2003, le *Forum de la ministre sur la diversité et la culture* qui réunira 500 participants du milieu culturel, du Ministère, des organisations du portefeuille et de tous les ordres de gouvernement. Cet événement donnera aux participants l'occasion de discuter d'un plan d'action qui favorisera le changement et une plus grande participation des diverses communautés culturelles au sein des programmes culturels canadiens.

En 2003, le Ministère lancera Culture.ca, la nouvelle passerelle culturelle, qui complétera la stratégie de Culture canadienne en ligne. Cette passerelle Internet facilitera l'accès en ligne des citoyens et des citoyennes à des ressources culturelles, en passant par une fenêtre unique ouvrant sur la culture canadienne. Elle fournira une tribune aux créateurs de contenu culturel et servira à la réalisation d'initiatives concernant les jeunes et les intérêts culturels autochtones.

Les changements apportés au Programme d'aide aux publications seront annoncés en 2003. Ces changements permettront aux Canadiens et aux Canadiennes d'avoir accès aux magazines et aux journaux communautaires de partout au pays et d'approfondir leurs connaissances, de faire connaître leurs points de vue et d'explorer leur diversité culturelle.

Le Ministère continuera de coordonner l'initiative 400 ans de dialogue et de découvertes, en incitant les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays à célébrer le Canada d'aujourd'hui, en valorisant sa diversité culturelle et son histoire. Le plan quinquennal de cette initiative comprend diverses célébrations qui commenceront, en 2004, avec la célébration du 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie. Le ministère du Patrimoine canadien travaillera avec un certain nombre de partenaires dont des organisations du portefeuille, d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et les collectivités locales, à organiser des activités s'inscrivant dans ce plan quinquennal.

Chaque année, les Canadiens et les Canadiennes effectuent près de 140 millions de voyages à l'intérieur du Canada. De plus, environ 18 millions de voyageurs d'autres pays visitent annuellement le Canada. La culture et le patrimoine du Canada constituent une source importante, toujours croissante, d'expériences que recherchent bon nombre de ces voyageurs. Pour mieux comprendre les problèmes et les possibilités que suscitent ces tendances touristiques sur le plan de notre culture et de notre patrimoine, le Ministère travaillera de concert avec les provinces et les territoires à la réalisation d'une initiative qui représente un engagement de 500 000 dollars, sur deux ans, centrée sur la relation entre le tourisme, et la culture et le patrimoine.

Objectif stratégique 3 :

En relation les uns avec les autres

Encourager et raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités

Sommaire : Le Ministère est engagé – directement ou en collaboration avec des partenaires – dans la réalisation de diverses initiatives visant à mettre les citoyens et les citoyennes en relation les uns avec les autres, au-delà des différences linguistiques, ethniques, culturelles ou géographiques qui pourraient être source de division. La priorité du Ministère est d'accroître sa présence auprès du public par la mise en oeuvre de Culture.ca, la passerelle culturelle du Canada, et l'établissement de l'Observatoire culturel canadien.

Le discours du Trône de septembre 2002 exprimait la volonté du gouvernement d'entreprendre des efforts « ... pour que les Canadiens se rejoignent au-delà de leurs différences, pour leur rappeler leur histoire et permettre que leurs voix diverses se fassent entendre. C'est ainsi que sera façonné le Canada que l'on veut ».

La détermination de la composition ethnique du Canada, de la signification des racines ethniques pour différentes personnes et des liens entre les caractéristiques ethnoculturelles et les conditions socioéconomiques, constitue autant de facteurs critiques pour les activités de planification à l'échelle nationale. En 2003-2004, le ministère du Patrimoine canadien et Statistique Canada lanceront l'Enquête sur la diversité ethnique, la première enquête nationale de ce type au Canada. Le Ministère veillera à ce que les politiques canadiennes et les décisions gouvernementales tiennent compte des préoccupations que soulève la diversité ethnique et culturelle.

Le Ministère se rapprochera davantage de la population en mettant en oeuvre Culture.ca, la passerelle de Culture canadienne en ligne, et en établissant l'Observatoire culturel canadien. Le programme Culture canadienne en ligne est une initiative nouvelle et nous commençons à peine à mesurer l'incidence de ce programme sur les usagers d'Internet au Canada et dans le monde. Une mesure suivie du rendement nous permettra d'évaluer le succès de ce programme et d'apporter des ajustements au besoin.

Le Ministère renforcera aussi ses activités de sensibilisation du public par l'intermédiaire de ses 26 points de service situés dans la région de la capitale nationale et dans les cinq régions du pays. La présence du Ministère en régions constitue un moyen privilégié d'être à l'écoute de tous les Canadiens et Canadiennes, de favoriser un dialogue continu avec eux ainsi qu'entre les diverses collectivités, afin d'élaborer des politiques, des programmes et des outils de communication mieux adaptés à la réalité et à la diversité canadiennes.

En 2003-2004, le Ministère renouvellera tous ses programmes qui permettent la mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Le Ministère contribuera à l'élaboration du plan d'action gouvernemental sur les langues officielles tout en travaillant avec les provinces et les territoires à renforcer le soutien accordé à l'enseignement de la langue seconde et aux programmes d'échanges. Il travaillera également avec d'autres partenaires à promouvoir les avantages de la connaissance et de l'usage des deux langues officielles et à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un plus grand nombre d'occasions de participer à différentes activités dans la langue de leur choix.

Objectif stratégique 4 :

Citoyenneté active et participation communautaire

Promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et favoriser les occasions de participer à la vie en société au Canada

Sommaire : Englobant les initiatives qui encouragent le bénévolat, la participation des Autochtones et l'intégration des immigrants récemment arrivés, ce pilier du cadre stratégique du ministère du Patrimoine canadien offre une occasion de collaboration avec une gamme de partenaires pour tisser des liens entre les programmes afin de favoriser la citoyenneté au Canada. La priorité que s'est donnée le Ministère d'élaborer un cadre stratégique sur la citoyenneté partagée et la cohésion sociale aidera à orienter le renouvellement des politiques et des programmes ainsi que la réforme législative.

Au Canada, nous avons créé un modèle canadien distinct de citoyenneté fondé sur les valeurs que sont la diversité et la responsabilité mutuelle. Les liens entre nous sont affermis par notre engagement actif dans la vie publique de notre pays. Notre engagement permanent dans la vie collective nous aide à nous définir comme membres d'une grande communauté qui partage des buts et des valeurs telles que la responsabilité mutuelle, l'obligation de rendre des comptes et la solidarité. La participation aux activités communautaires – que ce soit dans des activités bénévoles, les arts et la culture, le sport, les cérémonies du Jour du Souvenir ou la fête du Canada – nous permet de percevoir notre identité et de façonner un sens de citoyenneté partagée. Nous avons également à voir à ce que tout le monde – des Autochtones dont les racines remontent à une époque antérieure à la nation jusqu'aux immigrants récents – puisse participer à la vie de la société canadienne.

Le ministère du Patrimoine canadien continue de collaborer avec d'autres ministères sur des questions ayant trait à la cohésion sociale qui sont liées aux priorités gouvernementales, et à coordonner les efforts des secteurs public et privé canadiens visant à faire de la diversité un actif au Canada. Un cadre stratégique sur la citoyenneté partagée et la cohésion sociale met l'accent sur quatre éléments essentiels de la cohésion, à savoir : les contacts et les liens, les récits et les symboles, l'inclusion et la participation, de même que les valeurs.

Le Ministère encourage le développement de fortes communautés minoritaires de langue officielle. En 2003-2004, le renouvellement des programmes des langues officielles mettra l'accent sur l'appui à accorder à ces communautés afin qu'elles

puissent vivre dans leur propre langue dans leur milieu, participer pleinement à tous les secteurs de la société canadienne et assurer leur développement à long terme.

Le Programme des Autochtones favorise la participation autochtone grâce à l'élaboration d'une infrastructure communautaire pour les Indiens non inscrits, les Métis, les Inuits et les membres des Premières nations vivant hors des réserves. Cette approche facilite leur participation à la vie communautaire d'une manière qui renforce leur caractère distinctif et contribue à la diversité canadienne. En consultation avec la communauté autochtone, le Ministère réalise un examen approfondi du programme pour élaborer un cadre stratégique en vue de sa restructuration. À ce cadre, s'ajoutera une stratégie fédérale sur les langues et la culture autochtones, qui sera mise au point en 2004.

L'aide apportée aux nouveaux venus pour qu'ils s'intègrent et deviennent des citoyens et des citoyennes canadiens le plus vite possible permet à chacun de bénéficier de l'apport de ces personnes à nos collectivités. En 2003-2004, le Ministère appuiera la participation active d'immigrants et de réfugiés dans l'élaboration de politiques et de programmes ayant trait à leur établissement au Canada. Sous la direction de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), le Ministère appuiera une conférence nationale sur l'installation et l'intégration qui mettra l'accent sur la manière dont les petites villes peuvent attirer et garder de nouveaux immigrants. De plus, le Ministère travaillera avec CIC, Développement des ressources humaines Canada et Industrie Canada à la mise sur pied d'un guichet unique, en ligne, pour fournir aux immigrants potentiels des renseignements sur la vie et les possibilités de carrière au Canada.

Le Canada compte un secteur bénévole important et diversifié dont l'apport est essentiel à la santé et au bien-être de nos collectivités. En 2003-2004, le Ministère, en tant que responsable des relations avec le secteur bénévole, coordonnera la participation du gouvernement à la deuxième phase de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, un projet d'une durée de cinq ans. Cette participation entraînera notamment l'élaboration et la transmission d'outils et de codes de bonnes pratiques connexes concernant le financement, ainsi qu'un dialogue sur les politiques requises. Le Ministère continuera également à soutenir le bénévolat dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, et à promouvoir le rôle que joue ce secteur par une campagne de sensibilisation. La contribution du Ministère à l'Initiative devrait amener un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes à reconnaître les bienfaits du bénévolat et des organismes bénévoles pour la société canadienne, ce qui devrait améliorer la capacité du secteur bénévole de répondre aux différents besoins de la société canadienne.

Gestion

Le ministère du Patrimoine canadien poursuit sa quête d'excellence dans ce qu'il fait et dans sa façon de le faire. Tout en remplissant son mandat de prestation de programmes et de services aux Canadiens et aux Canadiennes, le Ministère s'efforce d'améliorer l'accès en temps opportun à des services de grande qualité. À cette fin, il continuera de déployer des efforts pour mettre en place une gestion moderne et attachera une attention particulière à la planification et à l'établissement des rapports intégrés, à l'amélioration des programmes et des services ainsi qu'à la gestion des subventions et des contributions.

Fonction de contrôleur moderne

Le Ministère a commencé à mettre en oeuvre l'initiative fédérale de modernisation de la fonction de contrôleur en établissant, en 2001, un Bureau de la gestion moderne. Depuis, le Ministère a fait des progrès constants vers l'intégration de principes de gestion et d'administration efficaces à ses pratiques de fonctionnement. Il a établi un programme de gestion sur lequel reposera une gestion à long terme du Ministère qui soit efficace. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce programme, le Ministère est résolu à atteindre un certain nombre d'objectifs déterminants :

- parfaite harmonisation des politiques, des programmes et de l'organisation;
- indication claire des priorités et des plans, de même que des ressources nécessaires;
- gestion efficace des risques associés à la mise oeuvre des plans qui visent la réalisation de la vision du Ministère;
- l'information appropriée en temps opportun pour prendre les bonnes décisions;
- de meilleures pratiques de gestion des subventions et des contributions pour obtenir les résultats voulus;
- amélioration continue de la façon dont le Ministère offre ses services aux Canadiens et Canadiennes;
- les bonnes personnes possédant les compétences qu'il faut au bon moment;
- des gens qui, dans leur vie et dans leur milieu de travail, adhèrent à un ensemble de valeurs communes.

Évaluation ministérielle et renouvellement des programmes

Le travail se poursuit en vue d'élaborer une stratégie ministérielle de renouvellement à long terme des ressources nécessaires aux activités du ministère du Patrimoine canadien. L'an dernier, une restructuration en profondeur du Ministère, l'a amené à modifier les échéances fixées pour la mise au point des principaux éléments de la stratégie. De plus, le Ministère a saisi l'occasion

d'évaluer l'incidence qu'auront sur son approche les nouvelles priorités du gouvernement énoncées dans le discours du Trône et les discussions récentes ayant trait à la réaffectation, l'harmonisation et la transformation de certains programmes fédéraux. Le Ministère poursuivra l'évaluation entreprise et l'élaboration de la stratégie qui constituent une partie importante de son programme de gestion.

Planification et établissement des rapports intégrés

Le Ministère a adopté un modèle de planification et d'établissement des rapports intégrés qu'il est en train de mettre en oeuvre. Par ailleurs, le travail se poursuit en vue de déterminer les principaux résultats attendus et les indicateurs stratégiques qui serviront de guide à l'élaboration future de politiques, de programmes et de services.

Le Ministère fera une analyse approfondie de l'environnement qui servira de base à la planification stratégique et à la planification d'affaires pour les années qui viennent. L'intégration de la planification du risque, de la planification des ressources humaines, de la planification financière et de la planification technologique permettra d'établir un plan d'action cohérent pour l'ensemble du Ministère.

Centre d'expertise des subventions et des contributions

Le Ministère a déjà mis en place un centre d'expertise des subventions et des contributions et, au cours de l'année qui vient, il continuera à renforcer la gestion des subventions et des contributions dans tout le Ministère. Il mettra en application les leçons tirées d'une surveillance accrue des activités de subventions et de contributions et concentrera ses efforts sur l'amélioration continue de la capacité, des outils et des pratiques de gestion.

Initiative d'amélioration des services et Gouvernement en direct

Le gouvernement a entrepris deux grandes initiatives visant à améliorer les services qu'il offre aux Canadiens et aux Canadiennes : l'Initiative d'amélioration des services (IAS) et le Gouvernement en direct (GED). Avec l'IAS, le gouvernement vise à accroître de dix pour cent d'ici 2005 la satisfaction des clients, tandis que le GED s'inscrit dans la volonté du gouvernement fédéral de brancher les Canadiens et les Canadiennes entre eux et avec le monde.

Le Ministère élaborera la stratégie ministérielle relative à l'IAS et prendra des mesures telles que l'évaluation des niveaux actuels de satisfaction de la clientèle, pour amorcer la mise en œuvre de la stratégie.

Vers un milieu de travail où il fait bon travailler et apprendre

En 2003-2004, le Ministère comptera parmi ses priorités l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recrutement, d'apprentissage et de mieux-être au travail, grâce auxquelles il continuera d'avoir les bonnes personnes, aux bons postes, au bon moment.

Le Ministère établit actuellement les indicateurs de rendement qui serviront à surveiller les services de dotation, de classification et de rémunération, trois domaines clés de la gestion des ressources humaines. La planification des ressources humaines est en train de devenir un élément essentiel de la planification ministérielle dans l'ensemble de l'organisation, et des profils de compétences sont en cours d'élaboration à l'intention des gestionnaires. Le Ministère voit aussi à intégrer pleinement la diversité et l'équité au processus de planification.

Le Ministère a lancé, en novembre 2001, son Plan d'action sur la langue de travail. En 2003-2004, il continuera de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre complète du plan. Le plan énonce les droits et les responsabilités des employés et des employées en matière de langue de travail et comprend un certain nombre d'outils tels que des lignes directrices sur la langue de travail, un calendrier aide-mémoire et des séances de sensibilisation.



3. Renseignements financiers

Structure de planification, de rapport et de responsabilisation

La structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) actuelle du ministère du Patrimoine canadien décrit ses trois grands secteurs d'activité : Développement culturel et patrimoine, Identité canadienne et Gestion ministérielle.

Chaque secteur d'activité poursuit ses fonctions dans le contexte du cadre stratégique renouvelé du Ministère et de ses quatre objectifs. Les secteurs d'activité et leurs produits et services respectifs figurent dans le tableau ci-après.

En mai 2002, la structure organisationnelle du Ministère a été modifiée afin de mieux appuyer les quatre objectifs stratégiques. Il y a maintenant cinq secteurs organisationnels : Affaires culturelles, Citoyenneté et patrimoine, Affaires publiques et communications, Affaires internationales et intergouvernementales, et Planification et affaires ministérielles.

L'information financière qui se trouve dans le rapport est présentée en fonction des secteurs d'activité actuels afin d'assurer la conformité aux règlements de présentation de ces données dans l'ensemble du gouvernement et pour faciliter les comparaisons d'une année à l'autre.

Selon le SPRR :

Secteurs d'activité

Produits et services

Développement culturel et patrimoine

Radiodiffusion
Industries culturelles
Arts
Patrimoine

Identité canadienne

Langues officielles
Identité canadienne
Participation des citoyens
Multiculturalisme
Sport

Gestion ministérielle

Tableau 3.1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) par secteur d'activité

Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Développement culturel et patrimoine	476,4	496,7	448,7	260,0
ETP	604	555	461	461

Le secteur d'activité Identité canadienne

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Identité canadienne	552,9	621,7	670,4	681,6
ETP	528	407	400	385

Le secteur d'activité Gestion ministérielle

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Gestion ministérielle	97,6	78,0	81,8	82,4
ETP	937	808	804	804

Tableau 3.2 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Subventions				
Programme du Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	78,4	78,5	56,0	56,0
Identité canadienne	91,8	76,9	73,7	73,7
Total des subventions	170,2	155,4	129,7	129,7
Contributions				
Programme du Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	314,7	323,0	332,7	144,1
Identité canadienne	384,2	490,1	547,0	564,7
Total des contributions	698,9	813,1	879,7	708,8
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	869,1	968,5	1 009,4	838,5

Tableau 3.3 : Renseignements sur les programmes de paiement de transfert (de plus de 5 millions de dollars)

Subventions

Développement culturel et patrimoine

Programme d'aide aux musées

Le programme offre aux musées et aux établissements apparentés canadiens une aide financière pour la tenue d'activités destinées à permettre aux générations actuelles et futures de Canadiens et de Canadiennes d'avoir accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique, et d'approfondir leur connaissance et leur compréhension du patrimoine et leur goût pour celui-ci. Le programme contribue à donner aux Canadiens et aux Canadiennes une meilleure compréhension de leur patrimoine riche et diversifié et un sens accru de citoyenneté partagée.

Programme d'aide aux publications

Le programme vise à fournir aux lecteurs canadiens un accès abordable aux périodiques canadiens. Parmi les priorités du programme, citons les suivantes : assurer la disponibilité de journaux communautaires hebdomadaires en régions rurales et soutenir les journaux publiés dans la langue officielle de la minorité ainsi que les publications ethnoculturelles, en versant une aide financière aux éditeurs de périodiques canadiens admissibles pour compenser partiellement les coûts de distribution.

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

Le programme aide les organismes à vocation artistique et patrimoniale à améliorer leurs pratiques de gestion et à concevoir de nouvelles façons de générer des revenus, en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé. L'appui accordé à un secteur culturel plus durable permettra de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient un meilleur accès à une grande variété d'expériences culturelles et de formes d'expression artistique, et à ce qu'ils puissent en profiter. Le programme comporte trois volets qui sont précisément destinés à réaliser cet objectif.

Le volet *Projets de stabilisation* octroie des subventions à des projets de stabilisation. Ces projets sont administrés par des groupes indépendants à but non lucratif qui représentent les intérêts de toute une collectivité grâce à la composition du conseil d'administration du groupe et à la diversité des sources de revenus générés. Dans le cadre de ce volet, les projets de stabilisation peuvent recevoir un appui financier qui s'ajoutera aux sommes obtenues auprès des autres

paliers de gouvernement et du secteur privé. Grâce à des revenus de diverses sources, les projets de stabilisation sont en mesure d'offrir une aide financière aux organismes artistiques et patrimoniaux admissibles de régions géographiques précises qui désirent entreprendre une démarche de restructuration fondamentale en matière de planification, de structure organisationnelle, de finances et de régie interne.

Le volet *Développement des compétences* offre des contributions aux organismes à vocation artistique et patrimoniale qui ne participent pas à un projet de stabilisation. Il assure une portée canadienne au programme en fournissant un soutien financier direct aux organismes artistiques et patrimoniaux qui n'ont pas accès au volet Projets de stabilisation mais qui désirent renforcer leurs compétences organisationnelles.

Le volet *Incitatifs aux fonds de dotation pour les organismes artistiques* est consacré à l'attribution de subventions aux fonds de dotation d'organismes artistiques. Réunir des capitaux et créer un fonds de dotation sont des démarches qui assurent la viabilité à long terme d'un organisme et renforcent sa capacité à atteindre ses objectifs en matière de réalisations artistiques. Ce volet invite le secteur privé à jouer un rôle actif dans la vie culturelle de la collectivité et offre des sommes en contrepartie de celles recueillies auprès des donateurs privés, à concurrence d'un dollar pour chaque dollar ainsi récolté, et ce, dans le but de constituer des fonds de dotation ou d'accroître le capital d'un fonds de dotation existant.

Identité canadienne

Promotion des langues officielles

Le programme offre une aide financière aux organismes qui appuient le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin d'aider ces communautés à accroître leur capacité à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à travailler à leur développement à long terme.

Programme du multiculturalisme

Le programme appuie les objectifs découlant de la politique gouvernementale en matière de multiculturalisme en accordant une aide aux initiatives communautaires, notamment à celles qui suscitent un dialogue public éclairé au sujet du multiculturalisme, encouragent la participation communautaire sous toutes ses formes, éliminent les obstacles à un accès équitable et améliorent la capacité des communautés à s'adapter au changement social.

Programme d'aide aux athlètes

Le programme vise à améliorer le système canadien du sport de haut niveau. Il aide les athlètes de calibre international à combler leurs besoins en matière d'entraînement et de compétition en leur octroyant des allocations de subsistance et d'entraînement et, s'il y a lieu, en payant leurs frais de scolarité.

Contributions

Développement culturel et patrimoine

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

Le programme vise à assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada, tant au pays qu'à l'étranger. Il fournit un soutien financier aux maisons d'édition détenues par des intérêts canadiens, ainsi qu'à d'autres secteurs de l'industrie du livre, afin de favoriser une industrie canadienne solide et viable qui fait la promotion des livres d'auteurs canadiens.

Fonds du Canada pour les magazines

Le Fonds du Canada pour les magazines est conçu pour encourager la création d'un contenu rédactionnel canadien dans les magazines canadiens, accroître l'accès aux magazines canadiens au pays et améliorer la qualité et la diversité des magazines. Il vise aussi à renforcer l'infrastructure dans laquelle opèrent les magazines canadiens ainsi que la capacité des petits magazines à fonctionner dans le contexte du marché canadien.

Fonds de la musique du Canada

Le Fonds de la musique du Canada vise à renforcer l'industrie canadienne de la musique – des créateurs à l'auditoire. Le Fonds a été établi afin de réaliser trois objectifs primordiaux : faire en sorte que les musiciens, les créateurs, les artistes et les entrepreneurs canadiens aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement mondial et numérique; accroître l'accès des Canadiens et des Canadiennes à un vaste choix d'oeuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux; rehausser les possibilités offertes aux musiciens, aux créateurs, aux artistes et aux entrepreneurs canadiens en vue d'apporter une contribution durable et significative à l'expression culturelle canadienne.

Programme de nouvelles oeuvres musicales

L'un des volets du Fonds de la musique du Canada, le Programme de nouvelles oeuvres musicales investit dans la carrière des futures étoiles de l'enregistrement sonore canadien en aidant les entrepreneurs, les créateurs et les artistes. Les nouveaux fonds leur permettront de développer leur talent et d'accroître leur savoir-faire. Cette source primordiale d'expression et de créativité canadiennes doit bénéficier de notre soutien et d'occasions de croissance. Le programme fournira un soutien financier par projet afin d'aider l'industrie de l'enregistrement sonore à se développer et à se renouveler.

Programme des entrepreneurs en musique

L'un des volets du Fonds de la musique du Canada, le Programme des entrepreneurs de la musique (PEM) aidera les entrepreneurs canadiens du secteur de la musique à établir une industrie viable et dynamique qui continuera à contribuer à l'univers musical canadien. Dans le cadre du PEM, les entrepreneurs canadiens du secteur de la musique recevront du financement pour les aider à faire la transition vers l'économie numérique, à favoriser le développement des talents canadiens et à atteindre l'autonomie financière à long terme. Ce programme s'adressera aux entrepreneurs professionnels bien implantés et admissibles qui ont de solides plans d'affaires pluriannuels et leur accordera le soutien nécessaire pour consolider et améliorer leurs ressources humaines, financières et technologiques. Grâce à ce volet, nos entrepreneurs acquerront de solides compétences en affaires.

Radio Canada International

Le financement de soutien de Radio Canada International (RCI), d'un montant de 15,52 millions de dollars par année, est fourni dans le cadre d'un accord de contribution liant le Ministère et la Société Radio-Canada (SRC) depuis 1998-1999. Cet accord a été prolongé jusqu'au 31 mars 2003 selon les modalités actuelles. RCI dispose également d'un fonds pour les dépenses en capital d'un montant de 15 millions de dollars réparti sur trois ans.

L'accord actuel reflète l'autonomie dont jouit la SRC; il prévoit que RCI doit diffuser au moins 150 heures par semaine et consulter le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sur les changements dans les langues utilisées et les secteurs géographiques ciblés. À l'heure actuelle, RCI produit et diffuse des émissions originales en anglais et en français, et dans cinq langues étrangères (chinois, russe, espagnol, arabe et ukrainien) pour les auditoires étrangers. RCI rediffuse également les émissions radiophoniques nationales produites par son réseau de stations anglophones et francophones. En plus de la

transmission par ondes courtes, RCI utilise Internet, les satellites et un réseau de stations étrangères AM et FM pour joindre ses auditoires étrangers.

Programme national de formation dans le secteur des arts

Le programme vient en aide aux établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en personne morale qui se spécialisent dans la formation de ceux qui envisagent une carrière artistique professionnelle. L'appui accordé à ces établissements permettra d'offrir une formation de haute qualité à des Canadiens et des Canadiennes talentueux et de mettre ainsi au monde une nouvelle génération de chefs de file dans le domaine des arts au Canada. L'atteinte de ces résultats sera mesurée au moyen des évaluations du programme et de l'analyse des rapports des bénéficiaires des contributions, des entrevues et des sondages portant sur l'ampleur et la qualité des programmes de formation en arts offerts au Canada.

Culture canadienne en ligne

Culture canadienne en ligne regroupe un éventail de programmes qui visent à stimuler la création de contenu culturel numérisé canadien, aussi bien en français qu'en anglais, et à étendre l'accès des Canadiens et des Canadiennes à un vaste éventail de choix culturels canadiens sur Internet. Les objectifs spécifiques de Culture canadienne en ligne sont de favoriser l'élaboration d'une masse critique de contenu culturel numérisé de qualité, d'en accroître la visibilité, de créer des auditoires pour ce contenu, et d'établir un environnement propice à la création de contenu culturel numérisé. Une importance toute particulière est accordée au contenu qui attire l'attention des jeunes (particulièrement par la création de matériel pédagogique), au contenu de langue française, ainsi qu'aux projets concertés qui regroupent divers partenaires des secteurs privé, public et sans but lucratif d'un peu partout au Canada.

Fonds des partenariats

Le Fonds des partenariats est un volet de Culture canadienne en ligne destiné à encourager la numérisation de contenus par des réseaux d'organismes à l'échelle du Canada. Le programme offre une aide à des organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine du patrimoine culturel en partenariat avec les secteurs public, privé et à but non lucratif. Les bibliothèques, les organismes de conservation d'archives et les municipalités sont des bénéficiaires potentiels du fonds.

Présentation des arts Canada

Le programme appuie les organismes qui présentent de façon professionnelle des festivals, des programmes ou des séries de spectacles proposant diverses formes

d'expression artistique dans des collectivités partout au Canada. Ce programme encourage également les diffuseurs artistiques à offrir d'autres activités qui mettent davantage en contact les artistes professionnels et le public, et leur permettent d'interagir. L'objectif du Ministère est de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient plus de chances de faire directement l'expérience de la richesse des expériences artistiques.

Programme Espaces culturels Canada

Le programme a pour objectif de soutenir la construction, la rénovation et l'amélioration d'installations vouées aux arts et au patrimoine à but non lucratif partout au Canada et il vient compléter le Programme infrastructures Canada. Il permettra d'améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques ainsi que l'accessibilité des Canadiens et des Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, de même qu'aux collections muséales et aux expositions patrimoniales. Les répercussions du programme seront mesurées au moyen d'évaluations indépendantes, d'un suivi continu des conditions matérielles dans les installations vouées aux arts et au patrimoine, de l'analyse des taux de fréquentation, du degré d'utilisation par la communauté et des revenus.

Fonds canadien de télévision

Le Fonds canadien de télévision (FCT) est une initiative culturelle des secteurs public et privé lancée par le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne de la télévision par câble dans le but de fournir un financement essentiel au secteur de la production télévisuelle et cinématographique du Canada. Son objectif est d'appuyer la production d'émissions pertinentes sur le plan culturel et de haute qualité pour les Canadiens, ainsi que leur télédiffusion aux heures de grande écoute. Ce fonds appuie les programmations manifestement canadiennes, en anglais, en français et en langues autochtones, dans les genres qui englobent les dramatiques, les émissions pour enfants, les documentaires, les spectacles et les variétés que réalisent les deux secteurs de langues officielles, en situation minoritaire ou majoritaire.

Identité canadienne

Programme des langues officielles dans l'enseignement

Le programme offre aux membres des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle et de mieux connaître leur propre culture pour s'enrichir sur le plan culturel. Il offre aussi aux résidents de chaque province ou territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais langue seconde et de mieux connaître la culture de l'autre communauté de langue officielle.

Promotion des langues officielles

Le programme aide les gouvernements des provinces et des territoires à favoriser le développement de communautés de langue officielle en situation minoritaire en leur fournissant des services dans leur propre langue, dans des domaines autres que l'éducation.

Échanges Canada

Le programme permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes de créer des liens et de découvrir la diversité des communautés, des langues et des cultures du Canada. Il fournit également de l'information sur les possibilités d'échanges et d'autres activités connexes qui existent au Canada et à l'étranger. Les résultats visés par Échanges Canada sont notamment une augmentation des possibilités de faire l'expérience de la valeur des échanges, une meilleure appréciation de la diversité du Canada, une meilleure connaissance du Canada et un accès amélioré à l'information sur les programmes d'échanges et les activités liées aux échanges.

Programme des centres d'amitié autochtones

Le programme fournit un financement de base afin d'aider l'Association nationale de centres d'amitié, les associations provinciales et territoriales affiliées et un réseau de centres d'amitié autochtones. Le financement aide les organismes à obtenir des fonds additionnels en vue de concevoir et d'offrir des programmes appropriés sur le plan culturel et qui visent à améliorer la qualité de vie des Autochtones établis ou voyageant en milieu urbain. L'un des objectifs principaux du programme est d'améliorer la qualité de vie des Autochtones vivant en milieu urbain en soutenant les activités qui favorisent l'égalité d'accès et la participation à la société canadienne et qui respectent et renforcent la spécificité autochtone.

Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion

Le programme soutient la protection et l'enrichissement des langues et des cultures autochtones par le biais du financement et de l'appui offerts à 13 sociétés de communications autochtones pour la production et la diffusion d'émissions radiophoniques et télévisuelles qui répondent aux besoins culturels, linguistiques et d'information des Autochtones. L'un des objectifs clés du programme est de favoriser la participation des Autochtones du Nord aux activités et aux réalisations qui touchent le Nord.

Centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones

Le programme soutient un réseau d'activités communautaires appropriées sur le plan culturel, qui ont pour but de fournir des outils aux jeunes Autochtones en milieu urbain, ayant entre 15 et 24 ans, et de les encourager à résoudre leurs problèmes économiques, sociaux et personnels et à améliorer leurs perspectives d'avenir. Les objectifs clés du programme sont d'améliorer les perspectives économiques, sociales et personnelles des jeunes Autochtones en milieu urbain en appuyant la mise en oeuvre de projets et de programmes qui sont axés sur les communautés autochtones, qui sont pertinents sur le plan culturel et qui portent sur divers problèmes et besoins des jeunes Autochtones.

Initiative des langues autochtones

Le programme soutient les initiatives communautaires et familiales de revitalisation et de préservation des langues autochtones afin d'augmenter le nombre de locuteurs des langues autochtones, d'encourager l'utilisation des langues autochtones dans différents contextes communautaires et de favoriser la transmission des langues d'une génération à l'autre.

Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives

Le programme fournit un financement de base afin d'appuyer la participation des Autochtones vivant hors réserve, des Indiens non inscrits, des Métis et des Inuits aux décisions de tous les ordres de gouvernement concernant diverses questions, comme la gouvernance autochtone, les droits ancestraux et issus des traités, les conditions socioéconomiques et la conservation de la culture. L'un des objectifs clés du programme est d'améliorer la qualité de vie des Autochtones en encourageant leur participation aux décisions de tous les ordres de gouvernement relatives à diverses questions autochtones.

Programme des partenariats communautaires

Le programme s'inscrit dans la volonté du ministère du Patrimoine canadien de favoriser la cohésion sociale et l'esprit d'innovation au Canada. Il cadre avec les objectifs stratégiques du Ministère visant le renforcement des liens entre les Canadiens et les Canadiennes et la promotion des occasions de participer à la vie communautaire. Le programme vise essentiellement les objectifs suivants : sensibiliser le public à la contribution que les bénévoles et le secteur bénévole apportent à la société canadienne, promouvoir le bénévolat et l'engagement communautaire, et renforcer la capacité des organismes bénévoles à offrir des programmes et des services dont les Canadiens et les Canadiennes peuvent tirer profit. Le secteur bénévole bénéficiera d'un financement qui servira à améliorer sa capacité à augmenter ses ressources documentaires, à créer des réseaux et à partager de l'information, et à offrir des expériences positives aux bénévoles. De

façon générale, les Canadiens et les Canadiennes tireront avantage d'un secteur bénévole amélioré qui pourra accomplir ce que la société canadienne attend de lui.

Programme de soutien au sport

Le programme soutient les organismes nationaux unisport et multisports afin de les aider à mettre en oeuvre la programmation visant à former des athlètes, des entraîneurs et des arbitres canadiens pour qu'ils puissent réaliser des performances aux niveaux internationaux les plus élevés. Dans le cadre de cette activité, Sport Canada coordonne les efforts des divers paliers de gouvernement et d'autres organismes pour fournir aux athlètes un système leur permettant de progresser sans problème à compter du début de leur carrière dans le sport jusqu'aux plus hauts niveaux de compétition.

Programme d'accueil des jeux

Le programme a pour objectif d'améliorer la capacité des athlètes canadiens d'exceller aux plus hauts niveaux internationaux de compétition et d'améliorer le système sportif au Canada. Le programme comprend l'accueil de grands jeux, comme les Jeux olympiques ou les Jeux du Commonwealth, d'épreuves unisport comme les Championnats mondiaux d'athlétisme, et de manifestations ciblées comme les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et les Jeux du Canada.

Tableau 3.4 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles**Recettes disponibles**

Recettes à valoir sur le crédit (En millions de dollars)	Prévisions de recettes 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Services des musées et du patrimoine	2,5	2,5	2,5	2,5
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	2,0	2,2	2,2	2,2
Total des recettes disponibles	4,5	4,7	4,7	4,7

Recettes non disponibles

Recettes à valoir sur le Trésor (en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006
<i>Identité canadienne</i>				
Accord fédéral-provincial sur les loteries	56,9	57,0	57,0	57,0
Total des recettes non disponibles	56,9	57,0	57,0	57,0
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	61,4	61,7	61,7	61,7

Tableau 3.5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	1 201,1
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	13,0
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	7,4
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
Traitements et dépenses connexes liées aux services juridiques fournis par Justice Canada	1,9
<i>Moins : Recettes disponibles</i>	4,7
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	57,0
Coût net du programme pour 2002-2003 (total des dépenses prévues)	1 161,8

Tableau 3.6 : Prêts, placements et avances (non-budgétaires)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,01
Total	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 3.7 : Ressources du portefeuille

Plan de dépenses du portefeuille

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Ministère du Patrimoine canadien*	1 126,9	1 196,4	1 200,9	1 024,0
Agence Parcs Canada*	466,8	400,4	386,9	379,1
Archives nationales du Canada	59,5	49,5	52,8	53,0
Bibliothèque nationale du Canada	45,0	41,8	41,1	41,1
Centre national des Arts*	26,6	26,3	26,3	26,3
Commission de la capitale nationale*	124,3	98,8	110,8	105,6
Commission de la fonction publique*	155,9	130,6	129,1	129,1
Commission des champs de bataille nationaux	8,8	8,7	8,7	8,7
Condition féminine Canada	24,4	23,9	23,5	23,5
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes***	9,0	7,9	5,5	5,3
Conseil des Arts du Canada*	153,7	151,3	125,1	125,1
Fondation canadienne des relations raciales**	-	-	-	-
Musée canadien de la nature*	26,9	33,9	35,2	41,2
Musée canadien des civilisations*	80,0	84,3	81,6	56,3
Musée des beaux-arts du Canada*	42,5	41,3	41,3	41,3
Musée des sciences et de la technologie du Canada*	27,2	35,3	29,1	23,6
Office national du film du Canada*	65,3	63,2	63,4	63,4
Société Radio-Canada*	1 045,2	1 017,4	957,4	957,4
Téléfilm Canada*	137,1	130,1	129,6	125,6
Total des crédits	3 625,0	3 541,2	3 448,4	3 229,6
<i>Plus : Revenus</i>	<i>634,4</i>	<i>617,4</i>	<i>635,4</i>	<i>678,0</i>
Ressources totales	4 259,4	4 158,6	4 083,8	3 907,6

* Ces organismes produisent des revenus annuels.

** La Fondation canadienne des relations raciales ne reçoit pas de crédits parlementaires annuels. Ses revenus proviennent principalement du fonds de dotation de 24 millions de dollars établi par le gouvernement du Canada en 1996 et son fonctionnement est assuré par des investissements, des dons et des activités de financement.

*** Les chiffres présentés pour le CRTC ne montrent que les crédits et non pas les ressources totales accordées à l'organisme. En tant qu'organisme financé selon la méthode du crédit net, le CRTC fonctionne d'après le principe de la récupération des coûts. Ses recettes nettes en vertu d'un crédit sont comprises dans le revenu global total indiqué ci-dessus.



4. Autres renseignements

Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien

<i>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts)</i>	L.R.C. 1985 (5 ^e suppl.), tel que modifié
<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. 1985, ch. H-5
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-17
<i>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</i>	L.R.C. 1985, ch. 28 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	L.C. 1998, ch. 31
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (rapport au Parlement)</i>	L.R.C. 1985, ch. P-33
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. 1985, ch. C-51
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-2
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	L.C. 1999, ch. 29
<i>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (pas en vigueur)</i>	L.C. 1991, ch. 7
<i>Loi sur la Bibliothèque nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-12
<i>Loi sur la capitale nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-4
<i>Loi sur la condition physique et le sport amateur</i>	L.R.C. 1985, ch. F-25
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. 1991, ch. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.C. 1980-81-82-83, ch. 85
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	L.R.C. 1952, ch. 163
<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	L.R.C. 1985, ch. L-8
<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales</i>	L.R.C. 1985, ch. 52 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
<i>Loi sur le Centre national des Arts</i>	L.R.C. 1985, ch. N-3
<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. 1985, ch. N-8

<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R.C. 1985, ch. C-22
<i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-2
<i>Loi sur le ministère des Transports (canaux historiques)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-18
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. 1995, ch. 11
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R.C. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le parc international Waterton-Glacier de la paix</i>	L.C. 1932, ch. 55
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay-St-Laurent</i>	L.C. 1997, ch. 37
<i>Loi sur le parc national de l'archipel de Mingan</i>	L.C. 1984, ch. 34
<i>Loi sur le statut de l'artiste (Partie I)</i>	L.C. 1992, ch. 33
<i>Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada</i>	L.C. 2002, ch. 18
<i>Loi sur les Archives nationales du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. 1 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
<i>Loi sur les espèces en péril (pas en vigueur)</i>	L.C. 2002, ch. 29
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada (canaux historiques et parcs à l'extérieur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest)</i>	L.R.C. 1985, ch. W-4
<i>Loi sur les langues officielles (Partie VII)</i>	L.R.C. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et les monuments historiques du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. H-4
<i>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. 1990, ch. 3
<i>Loi sur les normes de fabrication du drapeau national du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. N-9
<i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>	L.C. 2000, ch. 32
<i>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</i>	L.C. 1999, ch. 23
<i>Loi sur les traitements (lieutenants-gouverneurs)</i>	L.R.C. 1985, ch. S-3
<i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-16

Adresses sur Internet

Patrimoine canadien	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca
Ministre du Patrimoine canadien	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/min/index_f.cfm
Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/sec_multi/index_f.cfm
Secrétaire d'État (Sport amateur)	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/sec_sport/index_f.cfm
Sous-ministre	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/sm-dm/index_f.cfm
Organismes et sociétés d'État du portefeuille	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/ac-os/index_f.cfm
Archives nationales du Canada	http://www.archives.ca
Bibliothèque nationale du Canada	http://www.nlc-bnc.ca
Centre national des Arts	http://www.nac-cna.ca
Commission de la capitale nationale	http://www.capcan.ca
Commission des champs de bataille nationaux	http://www.ccbn-nbc.gc.ca
Condition féminine Canada	http://www.swc-cfc.gc.ca
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	http://www.crtc.gc.ca
Conseil des Arts du Canada	http://www.canadacouncil.ca
Fondation canadienne des relations raciales	http://www.crr.ca
Lieux historiques nationaux du Canada	http://www.parkscanada.gc.ca/lhn-nhs/index_f.asp
Musée canadien de la guerre	http://www.museedelaguerre.ca

Musée canadien de la nature	http://www.nature.ca
Musée canadien de la photographie contemporaine	http://cmcp.gallery.ca
Musée canadien des civilisations	http://www.civilisations.ca
Musée de l'agriculture du Canada	http://www.agriculture.nmstc.ca
Musée de l'aviation du Canada	http://www.aviation.nmstc.ca
Musée des beaux-arts du Canada	http://www.national.gallery.ca
Musée des sciences et de la technologie Canada	http://www.science-tech.nmstc.ca
Musée virtuel de la Nouvelle-France	http://www.vmnf.civilization.ca
Office national du film	http://www.onf.ca
Parcs Canada	http://www.parkscanada.gc.ca
Société Radio-Canada	http://www.radio-canada.ca
Téléfilm Canada	http://www.telefilm.gc.ca
Arts et culture	
Affaires culturelles	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/index_f.cfm
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/bcpac-cavco/index_f.cfm
Capitales culturelles du Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ccc/index_f.cfm
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/bcpac-cavco/progs/cipc-cptc/index_f.cfm

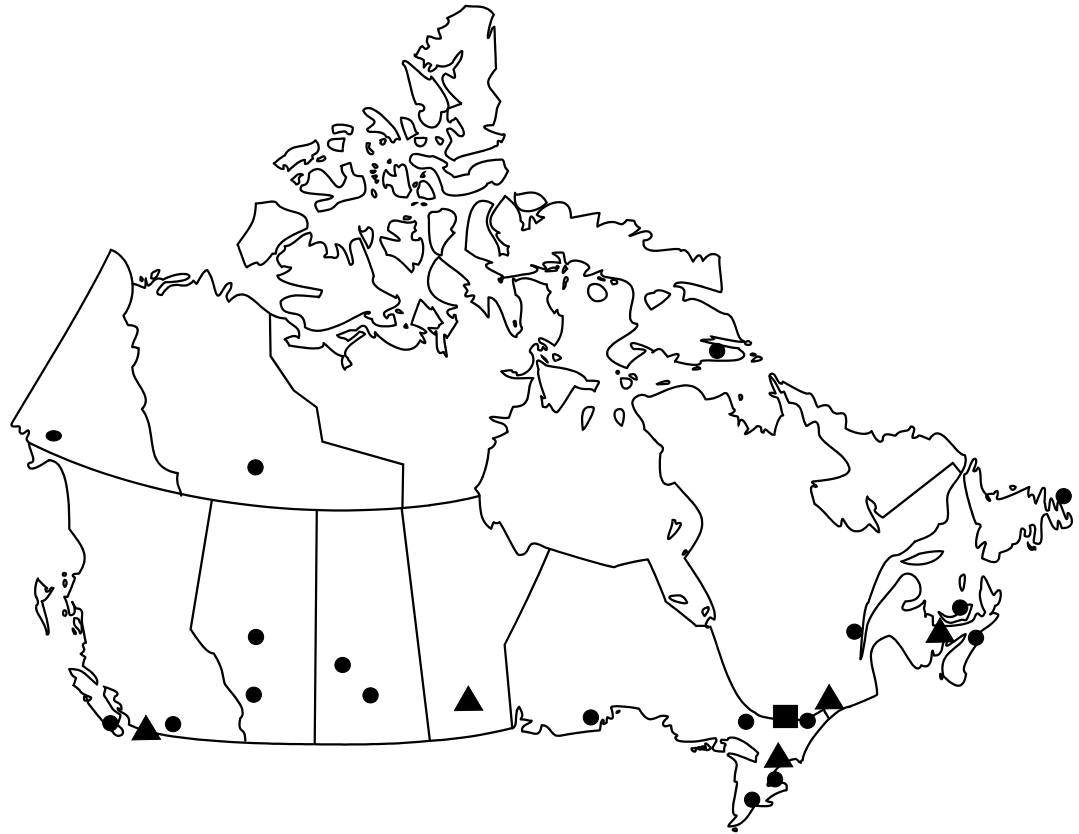
Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/bcpac-cavco/progs/cisp-pstc/index_f.cfm
Désignation des organismes de services nationaux dans le domaine des arts	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/osna-naso/index_f.cfm
Direction générale de la politique du droit d'auteur	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/index_f.cfm
Espaces culturels Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ecc-csp/index_f.cfm
Examen de la politique cinématographique canadienne	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/pol/cinema-film/index_f.cfm
Fonds canadien de télévision	http://www.fondscanadiendetele.ca/index.htm
Fonds de développement des industries culturelles	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fdic-cidf/index_f.cfm
Fonds de la musique du Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fcmus-cmusf/index_f.cfm
Fonds du Canada pour les magazines	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fcm-cmf/index_f.cfm
Générique du mot-symbole « Canada »	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/gmsc-cwsc/index_f.cfm
Journée mondiale de la danse	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/arts/danse/danse_f.html
Journée mondiale de la musique	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/arts/musique/musique_f.html
Journée mondiale de la poésie	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/arts/poesie/poesie_f.html
Journée mondiale du théâtre	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/arts/theatre/theatre_f.html
Présentation des arts Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pac-apc/index_f.cfm
Politique de la radiodiffusion et innovation	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/ri-bpi/index_f.cfm
Politique des arts	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/arts/index_f.cfm
Programme d'aide aux publications	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pap/index_f.cfm

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/index_f.cfm
Programme de développement de l'industrie de l'édition	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/padie-bpidp/index_f.cfm
Programme de distribution dans le Nord	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/padn-ndp/index_f.cfm
Programmes de financement de Culture canadienne en ligne	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pcce-ccop/index_f.cfm
Programme de prêts aux éditeurs de livres	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/ppe-lpbbp/index_f.cfm
Programme national de formation dans le secteur des arts	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pnfssa-natcp/index_f.cfm
TV5	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/tv5/index_f.cfm
Un avenir en art	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/tomorrowstartstoday/site/fr-intro.html
Patrimoine	
Commission canadienne d'examen des exportations des biens culturels	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/cebc-cperb/index_f.cfm
Institut canadien de conservation	http://www.cci-icc.gc.ca
Journée internationale des musées	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/imd-jim-2002/index_f.cfm
Musée virtuel du Canada	http://www.museevirtuel.ca
Politique du patrimoine	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ph/index_f.cfm
Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada	http://www.rcip.gc.ca/Francais/Membres/Programme_Investissement_Mvc/index.html
Réseau canadien d'information sur le patrimoine	http://www.rcip.gc.ca
Citoyenneté et identité	
Campagne du 21 mars	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/march-21-mars

Cérémonial et promotion des symboles canadiens	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/cpsc-ccsp/index_f.cfm
Défi de l'affiche de la fête du Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/affiche-poster/index_f.cfm
Droits de la personne	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pdp-hrp/index_f.cfm
Échanges Canada	http://www.echanges.gc.ca
Études canadiennes	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pec-csp/index_f.cfm
Initiative sur le secteur bénévole et communautaire	http://www.vsi-isbc.ca
Jeunes bénévoles	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/Cyberstation/html/home_f.htm
Jeunesse Canada au travail	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/YCW-JCT/francais/apercu.htm
Jour du Drapeau national du Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/flag-drapeau/index_f.cfm
Langues officielles	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/index_f.cfm
Le Canada en fête	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/canada/index_f.cfm
Le sentier de l'héroïsme	http://www.heros.gc.ca
Multiculturalisme	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/multi/index_f.cfm
Partenariats communautaires	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pc-cp/index_f.cfm
Programmes des Autochtones	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pa-app/index_f.cfm
International	
Affaires internationales	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ai-ia/index_f.cfm
Expositions internationales	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/expo/index_f.cfm

Francophonie internationale	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/international/index_f.cfm
Routes commerciales	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ac-ca/progs/rc-tr/index_f.cfm
Sport	
Groupe de travail international sur les femmes et le sport	http://www.iwg.gti.org
Secrétariat de la candidature de Vancouver/Whistler 2010	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/special/2010/index_f.cfm
Sport Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/index_f.cfm
Place du Canada	http://www.placeducanada.gc.ca
Principal site Internet du gouvernement du Canada (site du Canada)	http://www.canada.gc.ca

Points de service du ministère du Patrimoine canadien



Administration centrale

- Hull, Québec
- Ottawa, Ontario [2]

Région de l'Ouest

- ▲ Vancouver, Colombie-Britannique
- Kelowna, Colombie-Britannique
- Victoria, Colombie-Britannique
- Calgary, Alberta
- Edmonton, Alberta
- Whitehorse, Yukon

Région des Prairies et du Nord

- ▲ Winnipeg, Manitoba
- Iqaluit, Nunavut
- Regina, Saskatchewan
- Saskatoon, Saskatchewan
- Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest

Région de l'Ontario

- ▲ Toronto, Ontario
- Hamilton, Ontario
- London, Ontario
- Ottawa, Ontario
- Sudbury, Ontario
- Thunder Bay, Ontario

Région du Québec

- ▲ Montréal, Québec
- Québec, Québec

Région de l'Atlantique

- ▲ Moncton, Nouveau-Brunswick
- Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
- Halifax, Nouvelle-Écosse
- St. John's, Terre-Neuve

Contacts pour renseignements supplémentaires

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy, pièce 10G3
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John, suite 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : (416) 973-5400

Région des Prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue Portage, 2^e étage
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 983-3601

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main, 3^e étage, section 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7066

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, tour ouest,
6^e étage
200, boulevard René-Lévesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176

Pour accéder aux services et aux programmes du gouvernement du Canada
à un même endroit, visiter :

<http://www.servicecanada.gc.ca>

ou appeler :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ATME/ATS 1 800 465-7735